



PROTOCOLE DOUBLE LETTRE « AA » ou « BB »

**Saison
2017-2018**

**Au sein de l'organisation de l'Association du hockey
mineur du Bas-Richelieu**

CI-APRÈS DÉSIGNÉ L' "AHMBR"

**N.B.: TOUTES LES FONCTIONS DÉCRITES AU MASCULIN SUPPOSENT ÉGALEMENT ET IMPLICITEMENT LE
FÉMININ.**

- Engagement général et portée des présentes

- **1.1 Mandat**
 - L'AHMBR convient de former, planifier, organiser et contrôler les activités relatives au hockey double lettre de son association au niveau de la ligue « Élite Richelieu AA-BB» pour les catégories suivantes : atome, pee-wee, bantam et midget de niveau AA ou BB.

- **Comité de sélection**
 - Sous la supervision du Vice-président double lettre en poste, un comité de spécialistes sera formé pour évaluer, sélectionner des joueurs et mettre en place des équipes qui seront à 90% complétés avant que les entraîneurs en prennent possession. Ce comité comptera un nombre impair de membres pour éviter une mésentente au niveau de la sélection d'un joueur. 1 seul spécialiste de gardien s'occupera de la sélection des gardiens.

- **Mandat et portée :**
 - Voir au bon fonctionnement des procédures du protocole.

1.22

- Le conseil d'administration a un droit de regard sur les décisions du comité de sélection. Explications sur les coupures, formation des équipes et rétrogradations doivent être expliquées s'il y a lieu via une demande formelle par écrit. En cas de litige et de non entente sur une décision, le tout sera soumis au Président de l'AHMBR pour statuer et trancher la décision.

- **Article 2 Droits et devoirs des Organisations**
- **2.1 Représentants du AHMBR pour sa section double lettre**
 - Le choix du représentant (ou gouverneur) est laissé à la discrétion du Conseil d'administration.
 - Gouverneur : à être nommé par le Conseil d'administration.
 - Le Conseil d'administration peut en tout temps démettre de ses fonctions son représentant mais doit aussitôt le remplacer par un autre candidat.
- **2.2 Objectifs**
 - Respecter le présent protocole dans le meilleur intérêt du jeune et des membres.
 - S'assurer que ses règlements administratifs soient respectés aux différents codes d'éthique de Hockey Québec.³
- **2.3 Heures de glace**
 - L' AHMBR s'engage à mettre à la disposition des équipes atome à midget AA ou BB les heures disponibles pour le camp de sélection, les pratiques, les parties de saison et les éliminatoires.
 - La durée des entraînements sera pour l'année entière, au minimum une pratique de 1 heure 20 minutes, pleine glace dans une aréna utilisés par AHMBR.

- **Article 3 Comité de supervision**
- **3.1 Postes**
 - Le vice-président double lettre s'assure qu'aucun membre du comité de sélection ne puisse se trouver en conflit d'intérêt dans l'exercice de ses fonctions. De plus, le (s) membre (s) du Comité supervision devront s'abstenir de tout débat, discussion ou prise de décision impliquant un membre de sa famille.
- **Article 4 Rôle et fonctions spécifiques**
- **4.1 Vice-président double lettre. et ou Gouverneur**
 - Il représente l'AHMBR pour les catégories double lettre dans les actes officiels.
 - Il fait partie d'office de tous les comités et sous-comités.
 - Il surveille l'exécution des règlements.
 - Il est le représentant désigné et habilité à voter aux instances régionales régissant les opérations des doubles lettres pour son organisation respective seulement.
 - Il fait entériner par le conseil d'administration l'embauche de toutes autres personnes nécessaires au bon fonctionnement de son organisation.
 - Il encadre avec le conseiller technique, le personnel entraîneur, et de gestion de chacune des équipes.
 - Il coordonne toutes les activités de ses équipes (camp d'évaluation, camp d'entraînement, pratiques, joutes, etc.)

- **4.2 Conseiller technique**

- Le choix du conseiller technique pour les joueurs et gardiens est proposé et doit être entériné par le conseil d'administration.
- Les conseillers techniques sont responsables sous l'autorité du comité, du bon fonctionnement de toutes les équipes deux lettres au sein de l'Organisation, de l'enseignement hockey, de l'aspect hockey, du travail et du perfectionnement des entraîneurs et de leurs adjoints.
- Il prépare et coordonne le test d'évaluation des joueurs tel que défini par son Organisation.
- Il prépare et coordonne le camp de perfectionnement tel que suggéré par son Organisation.
- Fait partie du Comité de supervision pour la sélection des entraîneurs.
- Supervise les entraînements et les joutes durant la saison.
- Il exécute toutes autres tâches connexes à sa fonction.

Article 5 Comité de discipline (se référé au règlements généraux)

Article 6 Le Joueur

6.1 Choix

Tous les joueurs évoluant dans la section double lettre pour AHMBR doivent demeurer à l'intérieur du territoire de l'Organisation. Tous les joueurs devront passer par le plus haut niveau en premier s'il désire évoluer au double lettre et par la suite se présenter au niveau inférieur au moment du retranchement. Pour les joueurs qui arriveront du AAA (Noir et Or) ceux-ci devront se présenter au camp du plus haut niveau en premier lieu.

6.2 Habillement

- *Tous les joueurs doubles lettres devront respecter le code habillement sélectionné par l'organisation, à savoir, bas identique, gaine identique et un casque de couleur rouge seront obligatoires pour l'ensemble des activités sur glace des Mariniers Sorel-Tracy.*
- *Seulement le chandail officiel de AHMBR devra être utilisé pour les parties.*
- *Chaque équipe s'occupera de fixer les règles d'habillement civil pour le déplacement de leur équipe lors de leurs activités. Les règles devront être approuvées par le conseil d'administration.*
- *Les entraîneurs devront faire respecter le code vestimentaire fixé par le conseil d'administration.*

NOMBRES DE JOUEURS

- Le comité de sélection adopte le principe à l'effet que les meilleurs joueurs doivent évoluer dans la classe AA et/ou BB.
- Dans le cas d'une « blessure long terme », d'un joueur double lettre le vice-président double lettre, le vice-président simple lettre et le registraire s'ent remettront à l'évaluation du camp de sélection pour faire graduer un élément qui avait été retranché dans les dernières coupures. L'entraîneur en poste participera à la sélection du joueur à promouvoir.
- Le nombre de joueurs minimum évoluant dans chacune des divisions de la classe AA ou BB est le suivant :

• Atome 17 joueurs
• Pee-wee 17 joueurs
•
• Bantam 17 joueurs
•
• Midget 17 joueurs

- **Article 7 Cotisation**

- **7.1 Cotisation de base**

- Les joueurs payent la cotisation de base requise par l'AHMBR pour avoir accès au Camp d'entraînement double lettre (élite) , incluant celui du Noir et Or.
- Les frais Élite supplémentaires sont payable une fois sélectionnés et directement sur le site ahmbr.ca. (web)

- **Cotisation camp de sélection**

7.21

Tout joueur de L'AHMBR se dirigeant au camp du NOIR et OR devra être inscrit (frais de base) au sein de l'association avant de pouvoir embarquer sur la glace de la structure intégrée. (Couverture assurance obligatoire Hockey Canada)

7.22

Joueur provenant du Camp AAA du Noir et Or :

Si le joueur est inscrit à AMMBR et a commencé son camp au AAA et que le camp du AA et ou BB est entamé, aucun frais ne lui sera imputé.

7.23

Joueur s'inscrivant et débutant son camp Élite : devra payer un montant déterminé par le conseil d'administration pour assurer sa présence sur la glace.

- **Camp d'essai Printanier**

7.31

À chaque fin de saison le Conseil d'administration aura la possibilité d'organiser un camp d'évaluation pour permettre aux joueurs «simple lettre» de se présenter sur la glace pour l'obtention d'un essai au camp de sélection Élite de la saison suivante.

7.32

Le coût du camp d'essai printanier sera établi par le conseil d'administration.

- **Article 8 L'agencement des horaires des sports alternatifs**

- Le comité de sélection devra être averti des absences d'un joueur pour participer à un autre sport et ainsi s'absenter du camp de sélection double lettre. Une répartition égale à 50-50 serait souhaitable pour que le comité de sélection puisse voir en action ce joueur et éviter toutes injustices vis-à-vis les autres joueurs présents au camp double lettre. Un joueur absent est un joueur non-évalué.

Signé le: 16 mai 2017

À : Sorel-Tracy

__Simon Verrier__

Président AHMBR
Simon Verrier

____Hugo Deschênes_____

vice-président double lettre
Hugo Deschênes